

## SEANCE du 14 Avril 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un, le Quatorze AVRIL, à Dix-sept heures Trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

**Date de convocation** : 08 Avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 15

**PRESENTS** : Mme VARACHAUD A - Mme LALAY C - Mme KRAUSE F - Mme PAILLOT G - Mme GAREL C - Mme LAINE N - Mme AIGUEPERSE V - M. VARACHAUD F - M. DAUCHART T - M. MARQUETEAU S - M. VIROULET A - M. DOMBRAY E - M. DEMOULINS C -

**ABSENTS REPRESENTES** : Mme ACHARD M (a donné procuration à Mme LAINE N)  
Mme VEGTER T (a donné procuration à Mme PAILLOT G)

Madame PAILLOT Gwenaëlle. est élue secrétaire de séance.

Madame la Maire invite l'assemblée à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2021. Après vote à main levée, Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'unanimité des présents le compte-rendu de la séance du 19 mars 2021.

**Décès de M. Jean LATRILLE** - Mme la Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de M. Jean LATRILLE, Conseiller Municipal de Mars 2014 à Avril 2021, décédé le 07 Avril 2021.

### Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Mme. La Maire explique qu'un siège de conseiller municipal devient vacant suite au décès, en date du 07 Avril 2021, de M. Jean LATRILLE.

Aux termes de l'article L270 du code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Conformément à ces dispositions, Mme AIGUEPERSE Véronique, candidate suivant de la liste « Avenir mathuséen » est installée en qualité de conseillère municipale. Mme la Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de cette installation.

Le Conseil Municipal prend acte :

- 1) de l'installation de Mme AIGUEPERSE véronique en qualité de Conseillère Municipale
- 2) de la modification du tableau du Conseil Municipal joint en annexe de la présente délibération

### N° 31/2021 -ALLOCATION MUNICIPALE de VETERANCE SAPEURS POMPIERS 2021

Madame la Maire rappelle au Conseil la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Novembre 2006 définissant les conditions de versement de l'allocation de vétérance à tous les anciens membres du centre de secours, sans distinction de grade, ayant effectué un service de 15 ans minimum.

L'allocation annuelle, fixée par le Conseil Municipal, devant être versée à partir de l'année où le vétéran aura atteint l'âge limite d'exercice (soit l'âge de 55 ans).

Il y a donc lieu de fixer le montant de l'allocation de vétérance 2021 à verser aux sapeurs-pompiers retraités. (Pour mémoire l'allocation 2020 avait été fixée à : 160 €/par S.P par an). Actuellement, 14 sapeurs-pompiers retraités peuvent percevoir l'allocation.

Le Conseil Municipal, après discussion, **DECIDE** de fixer à l'unanimité à **160 €/an l'allocation de vétérance versée à chaque sapeur-pompier retraité pour l'année 2021.**

### N°32/2021 -Contribution de la commune au titre des eaux pluviales – 2021-

Mme la Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de fixer la charge financière qui doit être supportée par le budget général.

Elle propose au Conseil le calcul suivant :

Amortissements :	44 889.57 €
Intérêts Emprunts 2020 :	9 579.68 €

54 466.25 €

✚ 54 466.25 € x 50 % = 27 331.25 €

Somme à laquelle s'ajoute à 50 % des dépenses classe 6 :

✚ 53 853.70 € x 50 % = 26 926.85 €



Soit un total de : 27 331.25 + 26 926.85 € = 54 258.10 €

L'Assemblée, après discussion, **DECIDE** à l'unanimité de verser la somme de **54 258.10€** au budget de l'Assainissement au titre de la contribution de la Commune au traitement des EAUX PLUVIALES pour l'année 2021.

#### N°33/2021 -Participation du service des eaux et du service assainissement – 2021

Mme la Maire expose à l'Assemblée qu'il conviendrait que le Service de l'Eau et le Service Assainissement reversent à la commune une participation représentant la mise à disposition de deux employés communaux (Agent de maîtrise et adjoint technique) chargés :

1°) Pour le service des eaux : de la surveillance et de l'entretien des bassins, des canalisations ainsi que du relevé annuel des consommations, de la programmation des travaux, réalisation des branchements

2°) Pour le Service Assainissement : de la surveillance et de l'entretien des stations d'épuration, de la programmation des travaux et l'exécution des branchements. Elle indique que cette participation s'élèverait à **73 000 €**.

Mme la Maire propose au conseil de répartir comme suit la participation :

- 60 % : service des eaux, soit **43 800 €**
- 40 % : service assainissement, soit **29 200 €**

Après délibération, la Conseil Municipal, **ACCEPTE à l'unanimité** le principe de cette participation partagée entre les 2 services et **CHARGE** Mme le Maire de procéder au versement des participations des budgets EAUX et ASSAINISSEMENT au budget communal.

#### N°34/2021 -Vote du budget primitif – Budget communal 2021 (M14)

Mme la Maire, après avoir présenté le projet de budget du Budget Communal 2019, qui s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	1 654 616 €	1 654 616 €
Investissement	824 362 €	824 362 €
	<u>2 478 978 €</u>	<u>2 478 978 €</u>

Invite le Conseil à se prononcer.

Après vote à main levée, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** le Budget primitif Communal 2021.

#### N°35/2021 -Vote du Budget Primitif - Service des Eaux 2021 (M 49)

Mme la Maire, après avoir présenté le projet de budget du service des Eaux 2021, qui s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	333 134 €	333 134 €
Investissement	334 702 €	334 702 €
	<u>667 836 €</u>	<u>667 836 €</u>

Invite le Conseil à se prononcer.

Après vote à main levée, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** le Budget du Service des Eaux 2021.

#### N°36/2021-Vote du Budget Primitif – Service assainissement 2021 (M49)

Mme la Maire, après avoir présenté le projet de budget du service Assainissement 2020, qui s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	142 584 €	142 584 €
Investissement	151 437 €	151 437 €
	<hr/> 294 021 €	<hr/> 294 021 €

Invite le Conseil à se prononcer.

Après vote à main levée, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** le Budget du service Assainissement 2021.

#### N°37/2021 -Vote du Budget Primitif Lotissement « La Gerbaudie » 2021

Mme la Maire, après avoir présenté le projet de budget primitif 2021 du lotissement « la GERBAUDIE » qui s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	54 369 €	54 369 €
Investissement	54 369 €	54 369 €
	<hr/> 108 738 €	<hr/> 108 738 €

Invite le Conseil à se prononcer :

Après vote à main levée, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** le Budget 2021 du lotissement « La GERBAUDIE ».

#### N°38/2021 -FINANCES – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Madame la Maire demande au conseil de se prononcer sur les taux des 2 taxes suivantes :

- Taxe Foncière bâtie
- Taxe Foncière non bâti

Elle rappelle que depuis 2020, la suppression de la taxe d'habitation est devenue effective.

En conséquence à compter de 2021, les communes cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation.

En compensation, celles-ci se voient transférer la part départementale de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Il conviendra dès cette année d'additionner le taux TFPB Communal de 2020 (25.13 %) à celui pratiqué par le Département de la Haute-Vienne également en 2020 (18.96 %) soit un taux de TFPB Communal 2021 de **44.09 %**.

Mme la Maire interroge le Conseil sur les possibilités d'évolution des 2 taxes.

	Bases impositions 2020	Taux imposition 2020	PRODUITS	Bases impositions prévisionnelles 2021	Taux votés 2021	Produits attendus
Taxe d'habitation	1 570 000	17.38 %	272866			
Taxe Foncière bâti (TFPB)	1282000	25.13 %	322167	1 246 000	44.09 %	549 361 €
Taxe Foncière non bâti (TFNB)	58100	77.37 %	44 952	58 300	77.37 %	45 107 €
Allocation compensatrice TH						85 765 €
Allocations compensatrices TFB/TFNB						36 618 €

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à main levée,

Compte tenu du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales issu de la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales,

Considérant qu'il y aura lieu d'expliquer aux administrés l'augmentation de la taxe TFPB due à l'ajout du taux départemental,

**DECIDE** à la majorité (Pour : 13 – Contre : 1 – abstention : 1) de ne pas augmenter les taux proposés ci-dessus, et **RETIENT** la proposition de Mme la Maire.

#### N° 39/2021 -Vote des Subventions et participations communales 2021

Madame la Maire indique que chaque année au moment du vote du budget sont également votées les subventions aux associations communales et extra communales, ainsi que les participations et cotisations aux divers organismes.

Elle rappelle, qu'en 2020, malgré la situation sanitaire que l'on connaît, et bien que les associations n'aient pas pu avoir d'activités, les subventions avaient été maintenues au même niveau que l'année précédente. Malheureusement 2021 débute sous les mêmes hospices et les activités ou manifestations que pouvaient avoir prévues les associations pour 2021, semblent largement compromises compte tenu des mesures de confinement et de restrictions des rassemblements édictées par le gouvernement.

C'est pourquoi, Mme la Maire interroge le conseil sur la question du maintien ou pas des subventions municipales pour 2021.

Mme LAINE fait remarquer que certaines associations, telles que l'amicale des sapeurs-pompiers ou encore l'association scolaire par exemple, nécessitent à son avis le maintien d'une subvention même réduite.

M. VIROULET intervient pour signaler, qu'à son avis, il convient de soutenir les associations en ce moment. Pour lui, il s'agit de la vie de la commune, et il cite l'exemple de l'association des marchés en fête qui peine à conserver des bénévoles.

Après discussion, Mme la maire propose au conseil de se prononcer :

- ✚ Pour l'attribution d'une subvention réduite de moitié pour 2021 : 9 Pour
- ✚ Pour la suppression de l'attribution de subvention pour 2021 : 6 Pour

En conséquence, le Conseil Municipal, après vote à main levée, **DECIDE** à la majorité de réduire de moitié le montant des subventions communales allouées pour 2021.

Un courrier explicatif sera envoyé à chaque association, accompagné du document de demande élaboré par la commission Vie associative.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions votées 2020</b>		<b>Subventions 2021</b>
<b>Foyer socio-éducatif</b> <i>Collège du Parc</i>	<b>560 €</b>		<b>280 €</b>
<b>Association sportive</b> <i>Collège du Parc</i>	<b>750 €</b>		<b>375 €</b>
<b>Association scolaire</b> <i>École « Le Nauzon »</i>	<b>360 €</b>		<b>180 €</b>
<b>Club des Aînés Ruraux</b> <i>Jacques FREMONT</i>	<b>300 €</b>		<b>150 €</b>
<b>Club Sport et loisir</b> <i>Pascal CHABOT</i>	<b>Pas de demande</b>		
<b>A.C.P.G – C.A.T.M</b> <i>Marie Paule POMARES</i>	<b>120 €</b>		<b>60 €</b>
<b>A.C.C.A</b> <i>Michel MARTINET</i>	<b>400 €</b> Pour l'achat de matériaux en vue de la construction d'un WC		<b>200 €</b>
<b>Conseil Local des Parents d'Élèves</b> <i>Marie CHAULET</i>	<b>360 €</b>		<b>180 €</b>
<b>Société Colombophile « Le Ramier »</b> <i>Jean-Claude ANDRIEUX</i>	<b>200 €</b>		<b>100 €</b>
<b>Tennis Club</b> <i>Eric DOMBRAY</i>	<b>En sommeil</b>		
<b>Club de Pétanque</b> <i>Bernard LÉONARD</i>	<b>320 €</b>		<b>160 €</b>
<b>A.A.P.M.A</b> <i>Nicolas BALBUSQUIER</i>	<b>610 €</b>		<b>305 €</b>

<b>Amicale des Sapeurs-Pompiers</b> <i>Samuel RATINAUD</i>	400 €		200 €
<b>Culture en Tête</b> <i>Marianne TIXEUIL</i>	500 €		250 €
<b>Club Mathuséen des Vieilles Mécaniques</b> <i>Guy BRANDY</i>	Pas de demande		
<b>Marchés en fête</b> <i>Bernadette PLATEAU</i>	200 €		100 €
<b>Les Amis des Écoles de la Forge</b> <i>Albert VIROULET</i>	300 €		150 €
<b>ARTICOM</b> <i>Christophe PELTIER</i>	Pas de demande transmise		
<b>Gymnastique Volontaire mathuséenne</b> <i>Geneviève MÉRIGUET</i>	350 €		175 €
<b>Ecole associative de Musique du Pays des Feuillardiers</b> <i>Georges TIXEUIL</i>	250 €		125 €
<b>KARAVIGNETT'S CLUB</b> <i>Christian BROUART</i>	Pas de demande transmise		50 €
<b>UNIS VERS TCHOUK AND CO</b> <i>Victor VANDERF</i>	250 €		125 €
<b>CHORUS ANIMATION 87</b> <i>Pascal DUGUE</i>	100 €		50 €
<b>TEAM GROS CŒURS</b> <i>Murielle LEPRON</i>	Le raid humanitaire devait avoir lieu du 23 mars au 02 avril 2020- maintien de la subvention 100 €, si reconduction du projet		
<b>Collège du parc</b>	200 €	Projet « Printemps théâtral des collèges	Annulé
<b>Comité des Fêtes</b>	En sommeil		
<b>CINEMAGE</b> <i>Sébastien MARQUETEAU</i>	100 €	1ere demande	50 €

#### PARTICIPATIONS COMMUNALES

<b>Participation aux frais de séjours CLSH/ALSH</b>	<u>2020</u> 5 € /jour/enfant Limité à 10 jours par an et par enfant	<u>2021</u> 5 €/jour/enfant Limité à 10 jours par an et par enfant
	<u>2020</u> 30 €/enfant pour un voyage par an	<u>2021</u> 30 €/enfant pour un voyage par an

Pour

info : en 2020 : 420 € ont été versés aux familles pour les frais de séjour en ALSH (7 familles – 10 enfants)

#### COTISATIONS 2021

Organisme	Montant de la cotisation 2020	Montant de la cotisation 2021
ATEC	1701,87 €	Non reçu

Tourisme Vert Haute-Vienne – Gîtes de France	1209 €	Non reçu
Parc Naturel Régional Périgord-Limousin	2,107 €/hab.	Non reçu
Com Com (Ordures ménagères)	1 099 €	Redevance 2021
S.I.R.P.A (Repas à domicile)	504,47 €	875.20 €
Mission Locale Rurale de la Hte-Vienne	1095 €	1094 €
Ass de Maires et Elus Hte-Vienne	0,249 €/habitant	272.41 €
ADIL	0,1350 €/habitant	147.69 €
SPA	0,63 €/habitant	689.22 €
Syndicat des étangs de la Haute-Vienne	75 €	55.00 €
FDGDON Destruction des nuisibles	576 €	585 €
Association des maires ruraux 87		163.35 €
Fédération régionale de l'Hôtellerie de Plein Air	150 €	191.25 €

#### ASSOCIATIONS EXTRA-COMMUNALES

Associations	Subventions accordées en 2020	Demandé déposée en 2021	Subventions accordées en 2021
Ligue contre le cancer	50 €	X	50 €
Secours populaire	200 €	X	200 €
Restos du cœur	50 €	X	50 €
Assoc des accidentés de la vie (FNATH)	50 €	X	50 €
Pouce Travail	50 €	X	50 €
Prévention routière	50 €		50 €
Fanfare « Jeanne d'Arc » - Cussac	50 €		50 €
ANACR	120 €	X	120 €

--	--	--	--

---

#### N°40/2021 - Remboursement des réservations gites/yourtes annulés pendant la crise sanitaire

Mme la Maire indique à l'assemblée qu'il est possible qu'un certain nombre de réservations pour les gites et yourtes soient annulées du fait de la crise sanitaire.

En conséquence, Mme la Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour effectuer les remboursements éventuels sans pénalités aux personnes ayant annulées leur réservation en raison de la crise COVID 19.

Le conseil municipal, après délibération et vote à mains levées, **AUTORISE** le remboursement des sommes versées aux personnes ayant annulées leurs réservations du fait de la crise sanitaire.

---

#### DIVERS

Réunion du CIAS en date du 13/04 : Mrs. DAUCHART et DEMOULINS ont assisté à la réunion qui était principalement consacrée au vote du budget.

Un point a également été fait sur le fonctionnement du SIRPA (portage de repas à domicile) : plus de 25 000 repas ont été distribués en 2020. Et la cotisation des communes est fixée à 0.80 €/hab.

Réunion de la CCOL : jeudi 15/04/2021, consacrée également au vote du budget.

M.VIROULET interroge sur le projet d'aménagement du parking de la maison de santé : Mme VARACHAUD lui répond qu'une somme est inscrite au budget Voirie de la communauté de communes pour réaliser un revêtement.

M.MARQUETEAU et M. DAUCHART présentent au conseil le projet de refonte du site internet. Ils ont travaillé le visuel, afin de le rendre plus attractif.

Le projet sera envoyé à tous les membres du conseil, et ensuite le cabinet CARDE sera contacté pour finaliser le travail.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Vingt heures et Vingt Minutes.